

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2022
Réunion à Saintes

Délibération
APPROBATION DU BUDGET EXECUTE 2021
DE LA CCI LA ROCHELLE

L'assemblée générale de la CCI Charente-Maritime, régulièrement réunie le 31 mai 2022, en séance ordinaire, sous la Présidence de Thierry HAUTIER, le quorum ayant été constaté,

Considérant la présentation du budget exécuté 2021 de la CCI La Rochelle,

Après avoir entendu

- les explications données par M. Christophe HOUDOUIN, Directeur Général, à la demande du Trésorier,
- le rapport du Commissaire aux Comptes


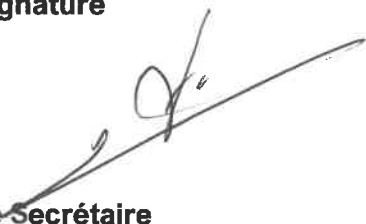
Considérant l'avis favorable rendu par la commission des finances réunie le 11 mai 2022

Après avoir délibéré,

Décide d'adopter le budget exécuté 2021 de la CCI La Rochelle présentant les caractéristiques suivantes :

• Résultat de l'exercice.....	568 657 €
• Capacité d'autofinancement	1 547 034 €
• Solde budgétaire global.....	-1 418 817 €
• Taxe pour frais de CCI – besoins propres	1 903 193 €
• Variation du fonds de roulement total	1 408 311 €
• Variation du fonds de roulement non affecté	1 416 307 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	6 985 760 €
• Fonds de roulement net non affecté en fin d'exercice.	5 282 033 €

Décide d'affecter le résultat de 568 657 € au report à nouveau, le faisant ainsi passer de 21 419 621 € à 21 988 278 €.

Nombre de Membres élus en exercice	58
Nombre minimum de Membres titulaires pour atteindre le quorum	30
Nombre de votants	30
Nombre de voix POUR	30
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	-
Signature	Signature
	
Le Président Thierry HAUTIER	Le Secrétaire Frédéric BOUÉRIE